

<https://www.snetap-fsu.fr/CNEA-du-20-juin-2023-Un-coup-pour-rien.html>



CNEA du 20 juin 2023 : Un coup pour rien ...

- Nos Actions - Le SNETAP dans les instances -

Date de mise en ligne : mardi 20 juin 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



unies&engagées

pour le service public et ses agent·e·s
pour la transformation sociale et environnementale

Le 20 juin, la [DGER](#) avait convoqué un [CNEA](#) exceptionnel consacré à deux textes relatifs à la réforme de la voie professionnelle (projets de décret et d'arrêté relatif au versement d'une allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de stages)

Une fois de plus cette réunion était convoquée en visioconférence, malgré les demandes répétées de la délégation de l'Élan commun de tenir les instances délibératives en présentiel.

Notre demande de réunion en présentiel tient notamment du constat de la dégradation de la qualité de nos échanges, et plus globalement du dialogue social, mais aussi de la difficulté de suivre et de vérifier de façon fiable le quorum et les votes.

Ce matin nous avons eu un exemple de ce que peut produire une réunion en visio : après 30 minutes de réunion, la lecture des déclarations liminaires, le vote de l'ordre du jour et du PV de la réunion du mois d'octobre ... la [DGER](#) a du arrêter la réunion qui finalement n'avait pas le quorum.

Au delà de cette épisode symptomatique des écueils des instances en distanciel, le SNETAP-[FSU](#), comme d'autres, s'étonne des absences récurrentes de certaines organisations au sein du [CNEA](#) ([CNEAP](#), [FNSEA](#), ANIA, les Régions de France, ...). Lorsque nous boycottons cette instance nous expliquons notre choix. Ici le Conseil national se vide de ses membres sans explication. Il semble que des concertations se jouent en catimini dans les bureaux du Ministère loin des véritables espaces de dialogue et que les organisations concernées ne prennent même plus la peine d'un semblant de dialogue social.

Le CNEA est reconvoqué le 7 juillet sur le même ordre du jour.

Vous trouverez [dans l'article suivant la déclaration liminaire lu par l'Élan commun](#)